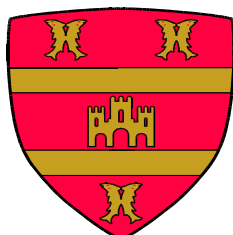


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 18 novembre 2010

L'an deux mille dix, le dix huit novembre à vingt heure trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Eric BRIENS

Absente : Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs : Madame Dominique TRAVERT à Monsieur Alain MELAIN, Madame Nathalie VIEL à Monsieur Michel QUINET, Monsieur Pascal THOËN à Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL à Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Claude PATRIX à Monsieur Michel JACQUELINE

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LEFILLIATRE

Date de convocation : 10 novembre 2010

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2010

Le conseil municipal approuve par vote à main levée et à l'unanimité le compte rendu de la séance en date du 7 octobre 2010.

2. Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui rappelle au conseil municipal les projets de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement. L'extension du réseau concerne la route de Bricquebec et la route d'Auréville ainsi que la rue des tuileries et la rue des religieuses. L'entreprise SOGREAH a été retenue pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet. Deux consultations d'entreprises ont été lancées, l'une pour la

réalisation de levés topographiques, l'autre pour des études géotechniques. Les résultats des offres sont les suivants :

LEVES TOPOGRAPHIQUES

| N° Offres | Cabinet | Montant H.T |
|-----------|-------------|-----------------------------------|
| 1 | SAVELLI | N'a pas répondu à la consultation |
| 2 | DROUET | 3 674,03 € |
| 3 | DE BOURSETY | N'a pas répondu à la consultation |

ETUDES GEOTECHNIQUES

| N° Offres | Entreprise | Montant H.T |
|-----------|------------|-----------------------------------|
| 1 | CEBTP | N'a pas répondu à la consultation |
| 2 | FONDASOL | 8 657,00 € |
| 3 | FONDOUEST | 8 435,00 € |
| 4 | TECHNOSOL | 9 997,00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée,

- Décide de retenir le cabinet Drouet pour la réalisation des levés topographiques,
- Décide de retenir l'entreprise Fondouest pour la réalisation d'études géotechniques,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

3. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal les projets de travaux en matière d'éclairage public pour l'année 2011. Ceux-ci concerneraient :

- la rue croix d'épine (tranche 1)
- la rue Flandres Dunkerque
- la rue Vigot
- la rue du bois de l'enfer

Ces travaux peuvent être subventionnés par le conseil général au titre de la répartition des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve la réalisation des travaux au titre de l'année 2011,
- dit que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2011,
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour leur réalisation,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

4. Développement économique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un point sur la situation des bâtiments « ex SAMG PRECIMARBRE » actuellement en friche industrielle.

Il informe le conseil municipal qu'un compromis de vente à été signé entre le vendeur, monsieur Lamarre, directeur de la société JBL immobilier et des particuliers. La déclaration d'intention d'aliéner a été signée le 18 novembre 2010.

Considérant l'opportunité de redévelopper sur ce site, classé en zone Ux, une activité industrielle dans les locaux anciennement SAMG PRECIMARBRE, monsieur le Maire sollicite auprès du conseil municipal la possibilité d'exercer au nom de la commune le droit de préemption sur le lot B à provenir de la division en cours de la parcelle cadastrée AN n° 8 lieu dit « les closerons » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à :

- Exercer le droit de préemption sur le lot B à provenir de la division de la parcelle située en zone Ux section AN n° 8,
- Rechercher le financement le mieux adapté à l'acquisition de ce bien,
- Signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Classement en commune touristique

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur le Préfet relatif au classement des communes touristiques et stations de tourisme.

La loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a créé, en son article 7, un nouveau dispositif de dénomination de commune touristique et de classement en station de tourisme.

Pour être dénommée commune touristique, il faut répondre à un certain nombre de critères :

- Disposer d'un office de tourisme dont l'arrêté préfectoral est en vigueur,
- Disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non résidente, conforme aux critères définis à l'article R 133-33 du code du tourisme,
- Proposer des animations touristiques durant la saison estivale.

Le classement permet de bénéficier de la reconnaissance d'un vrai statut de commune touristique. De plus s'y ajoutent :

- La réduction d'impôt pour les particuliers réhabilitant des résidences de tourisme,
- Le traitement prioritaire des demandes de subventions en lien avec le tourisme,
- La possibilité de recours à des collaborateurs occasionnels de police municipale lors d'évènements,
- La dérogation au repos dominical et à la vente de boissons lors d'évènements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Décide de solliciter le classement de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte en commune touristique,
- Autorise monsieur le Maire à présenter un dossier justificatif de demande de dénomination de commune touristique auprès de monsieur le Préfet.

6. Licence taxi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la cession par l'EURL Houet de sa licence de taxi. La proposition de rachat présentée par la SARL d'Aigremont a obtenu un avis favorable de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise le 30 septembre 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Décide de suivre cet avis pour permettre à la SARL d'Aigremont d'exploiter cette licence,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Budget principal : décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un écran de projection pour la salle du conseil municipal pour un montant de 1 000 €TTC,
- Que les travaux d'aménagement du sous sol de la Mairie s'élèvent à 11 700 € et nécessitent un complément de financement de 5 700 €
- Qu'il doit être procédé au remplacement des micros sans fil de la salle de cinéma. Il présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Sonelec proposant 2 micros sans fils d'occasion pour un montant TTC de 1064 €
- Que le coût des étagères de la médiathèque s'élève à 3679 € 3 600 € avaient été inscrits au budget primitif.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau suivant :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2158-35 : MATERIEL DIVERS | 80.00 € | | | |
| D 2181-25 : IMMEUBLE MAIRIE | | 6 700.00 € | | |
| D 2184-71 : BIBLIOTHEQUE | | 80.00 € | | |
| D 2188-48 SALLE DE CINEMA | | 1 100.00 € | | |
| TOTAL D 204 : subventions d'équipement versées | 80.00 € | 6 880.00 € | | |
| D 2315-18 : VOIRIE | 7 800.00 € | | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 7 800.00 € | | | |
| TOTAL | 7 880.00 € | 7 880.00 € | | |
| TOTAL GENERAL | | 0.00 € | | 0.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

8. Demande de remise de facture assainissement

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve concernant une demande de réduction d'assainissement. Le syndicat d'A.E.P. de Saint-Sauveur-Le-Vicomte a accordé une remise d'assainissement de 107 m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- décide d'accorder une réduction d'assainissement conforme à celle du syndicat d'A.E.P. soit :

107 m³ x 1,52€H.T. soit : 162,44 € H.T.

9. Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du fonctionnement du musée Barbey d'Aurévilly, mademoiselle Fanny Quentin, agent non titulaire en contrat d'accompagnement à l'emploi, a du travailler au-delà de la durée hebdomadaire prévue à son contrat, ceci pour assurer le remplacement de l'agent titulaire, en congés de maladie. Le contrat de mademoiselle Quentin arrivant à son terme, il n'y a pas de possibilité de mettre en place une organisation permettant la récupération de ces heures.

Monsieur le Maire propose qu'exceptionnellement il soit procédé au paiement des heures effectuées au-delà des termes du contrat. Le nombre d'heures complémentaires s'élève à 41.

Monsieur le Maire remercie, par ailleurs, mademoiselle Quentin pour sa disponibilité et sa réactivité qui ont permis d'assurer la continuité du service au sein du musée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder au paiement des heures effectuées par mademoiselle Fanny Quentin au-delà des termes de son contrat.

10. Musée Barbey d'Aurévilly

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la fréquentation 2010 du musée Barbey d'Aurévilly.

Les tableaux ci-après font apparaître une baisse de la fréquentation de 85 visiteurs par rapport

à 2009, essentiellement en raison d'un nombre moins important de visite de groupes. Par contre, hormis 2008 (année du bicentenaire), la fréquentation est supérieure à la fréquentation du musée avant travaux.

Si le nombre de visiteurs est légèrement inférieur en 2010, les recettes sont restées stables par rapport à 2009 (- 40,50 €). Ceci s'explique par une fréquentation accrue de personnes qui ne bénéficient pas de gratuité ou de réduction.

Tableau n° 1 : Fréquentation du musée Barbey depuis 2006

| | 2006 | | | 2007 | | | 2008 | | | 2009 | | | 2010 | | |
|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|-------------------|------------|-------------|--------------------------------------|------------|-------------|--------------------------------------|------------|-------------|
| | ENTREE P. | ENTREE G. | TOTAL | ENTREE P. | ENTREE G. | TOTAL | ENTREE P. | ENTREE G. | TOTAL | ENTREE P. | ENTREE G. | TOTAL | ENTREE P. | ENTREE G. | TOTAL |
| JANVIER | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | ouverture 20 juin | | | Ouverture du 1er avril au 31 octobre | | | Ouverture du 1er avril au 31 octobre | | |
| FEVRIER | 23 | 2 | 25 | 43 | 0 | 43 | | | | | | | | | |
| MARS | 32 | 4 | 36 | 7 | 2 | 9 | | | | | | | | | |
| AVRIL | 130 | 8 | 138 | 39 | 6 | 45 | | | | 165 | 20 | 185 | 59 | 12 | 71 |
| MAI | 52 | 69 | 121 | 53 | 57 | 110 | | | | 163 | 20 | 183 | 131 | 10 | 141 |
| JUIN | 60 | 25 | 85 | 62 | 12 | 74 | 246 | 43 | 289 | 98 | 6 | 104 | 68 | 7 | 75 |
| JUILLET | 126 | 34 | 160 | 164 | 17 | 181 | 664 | 216 | 880 | 208 | 50 | 258 | 212 | 23 | 235 |
| AOÛT | 215 | 47 | 262 | 199 | 30 | 229 | 1402 | 66 | 1468 | 245 | 17 | 262 | 312 | 26 | 338 |
| SEPTEMBRE | 51 | 193 | 244 | 113 | 31 | 144 | 698 | 167 | 865 | 155 | 99 | 254 | 134 | 106 | 240 |
| OCTOBRE | 28 | 8 | 36 | 60 | 4 | 64 | 420 | 62 | 482 | 68 | 5 | 73 | 66 | 68 | 134 |
| NOVEMBRE | 24 | 16 | 40 | 26 | 3 | 29 | 495 | 86 | 581 | | | | | | |
| | 741 | 406 | 1147 | 766 | 162 | 928 | 3925 | 640 | 4565 | 1102 | 217 | 1319 | 982 | 252 | 1234 |

Tableau n° : Recettes du musée Barbey depuis 2006

| ANNEES | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| TOTAL RECETTES | 1121€20 | 1302€65 | 7143€80 | 3672€50 | 3 632 € |

REMARQUE : Les recettes totales de l'année ne prennent pas en compte la facturation des groupes d'adultes ou étudiants payée directement à la Trésorerie.

11. Baux ruraux

Bail n° 24 :

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint, qui informe le conseil municipal que le bail concernant la parcelle dénommée « marais de l'enclos » située A Saint-Sauveur-le-Vicomte, lieu-dit Selsoif, inscrite à la Section B du cadastre sous les N°16, 17 et 18 pour une contenance totale de 5 hectares 68 ares 40 ca, actuellement exploitée par l'EURL de la Melocquerie, arrive à expiration le 25 décembre 2010. Le loyer pour 2010 est fixé à 795.28 €(montant indexé sur l'indice des fermages). Il propose de renouveler le bail pour un nouvelle période de 9 ans avec la possibilité de résiliation à la fin de chaque période triennale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- accepte de louer les parcelles susvisées à l'EURL de la Melocquerie à compter du 26 décembre 2010 et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le bail correspondant aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur.

12. Congrès des stations vertes

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Claude Lechatreux, conseiller municipal, qui présente au conseil municipal les travaux du congrès des stations vertes qui s'est déroulé à Vernet-les-Bains du 13 au 15 octobre 2010 et a réuni 206 participants. L'assemblée générale a dressé le bilan de l'année écoulée. La saison touristique 2009 a démarré plus tardivement. Si la fréquentation en hôtellerie de plein air a connu une progression par rapport à 2008, la restauration et l'hôtellerie traditionnelle ont, quant à elles, connu une baisse de fréquentation. En 2009, les stations vertes ont célébré leur 45^{ème} anniversaire. 143 communes adhérentes l'ont célébré dont Saint-Sauveur-Le-Vicomte. La cotisation 2011 évoluera entre 12 et 50 € selon la taille de la collectivité adhérente, ce qui représentera une augmentation de 25 € pour Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur Jean-Claude Lechatreux détaille ensuite plusieurs points qui ont été abordés lors des travaux de ce congrès :

La réforme de classement des offices de tourisme

Les débats ont porté sur la nécessité :

- d'apporter des innovations dans le domaine de l'accueil,
- de mieux se positionner pour attirer de nouveaux touristes,
- de mutualiser les moyens.

Le nouveau classement doit apporter :

- pour les professionnels => des amplitudes horaires pertinentes, la réactivité et la capacité à organiser des évènements,
- pour les directeurs => la valorisation de l'accueil des touristes, la formation des acteurs, l'observation et l'évaluation.
- pour les élus => davantage de lisibilité dans une démarche évolutive et de qualité, un réseau évoluant vers un pôle office de tourisme et le positionnement de l'office de tourisme comme moteur de développement.

La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (FNOTSI) a confirmé la suppression du classement en étoile. Celui-ci évoluera vers un classement en trois catégories. Il permettra, selon elle, une meilleure lisibilité des services et une évolution vers l'excellence. L'office de tourisme du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte est classé 1 étoile. Il répond aux critères pour obtenir le futur classement en 1^{ère} catégorie.

L'hôtellerie de plein air

Au sein des stations vertes l'hôtellerie de plein air représente 500 000 lits soit 50 % de l'hôtellerie de plein air du territoire dont 36 % sont classés en 2 étoiles.

Le classement de l'hôtellerie de plein air va lui aussi évoluer pour répondre à de nouveaux critères. Toutes les nouvelles demandes de classement devront être réalisées avant juillet 2012. Le classement devra être effectué par un cabinet de contrôle agréé COFRAC. Il sera prononcé par le Préfet pour une durée de cinq ans. Les frais liés à l'obtention de ce classement seront à la charge de l'hébergeant. Un audit pour le classement du camping municipal devra être réalisé.

France vélo/tourisme

Un touriste itinérant français à vélo parcourt en moyenne 90 kilomètres par an alors que la moyenne européenne est de 300 kilomètres.

Les études démontrent qu'un touriste itinérant à vélo représente un potentiel de consommation deux fois supérieur à un touriste habituel et que la France est la première destination du tourisme à vélo. Il existe une véritable possibilité de développement pour ce type d'activité.

Les échanges des congressistes ont permis de dégager les principales mesures à mettre en place pour permettre le développement de cette pratique comme :

- La création de nouveaux circuits pour densifier le maillage du territoire et notamment des circuits thématiques,
- La réalisation de carto-guides,
- Le développement du portage des bagages,
- La location de vélos et de vélos à assistance électrique,
- La proposition de séjours « clé en main »

13. Compte rendu des EPCI

Syndicat transport scolaire

| | |
|------------------|------------------|
| Mardi 12 octobre | Comité syndical. |
|------------------|------------------|

CCVO

| | |
|------------------|--|
| Jeudi 14 octobre | Réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour le jugement des offres du CDIS. |
| Jeudi 14 octobre | Réunion du Comité de pilotage des « professionnels de santé ». |
| Jeudi 21 octobre | Réunion toutes commissions confondues – présentation SDIS. |
| Jeudi 21 octobre | Réunion de bureau. |
| Mardi 26 octobre | Conseil communautaire avec la participation de Mr Mabire. |
| Jeudi 4 novembre | Réunion avec l'architecte et les entreprises pour le projet de |

| | |
|---------------------|---|
| | regroupement des écoles du groupe Jacqueline Maignan. |
| Vendredi 5 novembre | Commission d'appel d'offres au SDIS 50 Saint-Lô. |
| Lundi 8 novembre | Conseil d'Administration du SDIS. |

SIAEP

| | |
|------------------|-------------------|
| Mardi 19 octobre | Conseil syndical. |
|------------------|-------------------|

Maison de retraite

| | |
|-------------------|---|
| Samedi 23 octobre | Portes ouvertes à la maison de retraite. Les visiteurs ont pu découvrir les travaux effectués dans le cadre de la réalisation de l'unité pour personnes désorientées. |
| Jeudi 28 octobre | Conseil d'Administration. |

ACTIVE

| | |
|------------------|--------------------|
| Mardi 19 octobre | Réunion de bureau. |
|------------------|--------------------|

OPAH

| | |
|------------------|------------------|
| Jeudi 4 novembre | Comité syndical. |
|------------------|------------------|

14. Questions diverses

Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

| | |
|---------------------------------------|--|
| Samedi 9 octobre | Vernissage de l'exposition « La mythologie » à la médiathèque. |
| Dimanche 10 octobre | Repas des aînés à la salle des fêtes. Cette année, le repas a réuni 143 convives. |
| Samedi 16 octobre | Spectacle Ville en scène « Hot Rod 56 » à la Salle le Normandy. 128 personnes ont assisté à cet agréable spectacle. |
| Samedi 16 octobre | Repas de l'amicale de Selsoif. |
| Dimanche 17 octobre | Journée mycologique à la forêt domaniale. |
| Du mercredi 20 au dimanche 24 octobre | Congrès de la société archéologique. La municipalité a accueilli les participants autour d'un cocktail de bienvenue le mercredi soir au château. |
| Jeudi 21 octobre | Conseil d'école du groupe scolaire Jacqueline Maignan. |
| Dimanche 24 octobre | Saveur de pommes, saveur d'automne. |
| Jeudi 28 octobre | Assemblée Générale des amis du vieux château. L'association a procédé à la modification des statuts afin d'étendre son champ d'action. Elle porte désormais le nom |

| | |
|---------------------|---|
| | des « amis du vieux château et du patrimoine vernaculaire ». |
| Samedi 30 octobre | Concours de belote des ACPG. |
| Samedi 30 octobre | Repas des bénévoles. |
| Mardi 2 novembre | Soirée contée médiathèque à la salle des fêtes. |
| Mercredi 3 novembre | Don du sang. |
| Vendredi 5 novembre | Conférence sur le thème « avenir de la PAC 2013 » à la Salle le Normandy en présence de monsieur Jean-Paul Gauzes, député européen. |
| Samedi 6 novembre | Repas dansant organisé par le Moto Club du Val d'Ouve |
| Mardi 9 novembre | Visite du conseiller technique régional de la fédération de canoë kayak. |
| Jeudi 11 novembre | Cérémonie commémorative de l'armistice avec remise de diplômes à messieurs Lécalier, Rabasse, Roux Fouillet et Oheix. |
| Jeudi 18 novembre | Remise des prix du concours des maisons fleuries. |

Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un groupe de jeunes de la commune d'Oberhausbergen sera en visite à Saint-Sauveur-Le-Vicomte du 17 au 19 décembre 2010. Ce groupe se déplacera pour partager son expérience au sein du conseil municipal des jeunes d'Oberhausbergen.

Syndicat de la Douve

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les services de la Sous Préfecture avaient alerté la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve sur la distinction qu'il convient de faire entre:

- **Le Syndicat Aménagement de la Douve** où la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte adhère. La communauté de communes doit adhérer à sa place.
- **Et l'Association des Bas Fonds de la Douve** qui regroupe des propriétaires où la communauté de communes n'a pas à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Prend acte de cette information,
- Décide de solliciter la résiliation de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte du **Syndicat d'Aménagement de la Douve à la date de l'adhésion de la** Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve au dit syndicat,
- Autorise monsieur le Maire à signer tout les documents relatifs à ce dossier.

Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Bessin et du Cotentin

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la recomposition des commissions du PNR définies dans la charte 2010-2012.

- 1 – commission « eau et biodiversité »
- 2 – commission « paysage et urbanisme »
- 3 – commission « performance environnementale et énergie »
- 4 – commission « développement socio-économique »
(Filières, agriculture, tourisme...)
- 5 – commission « appropriation du territoire »
(Culture, éducation au territoire, communication)

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces commissions.

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de monsieur et madame Jérôme Lechatreux à l'occasion de leur mariage le 5 juin 2010.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la famille Follain/Lejolly pour le message de sympathie transmis par le conseil municipal lors du décès de monsieur Bernard Follain.

TOUR DE TABLE

Un conseiller municipal fait part de la fragilité d'un poteau électrique situé allée des bouvreuils. Les services municipaux contacteront le SDEM pour une intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.